



CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE THONON-LES-BAINS

(HAUTE-SAVOIE)

REGISTRE DES DECISIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Décision du Président prise par délégation du Conseil d'Administration

Décision du 24 septembre 2023

DEC_230924_901

FINANCES

OBJET : Résidence Autonomie Les Ursules : Signature d'un nouveau contrat de location pour la vidéo surveillance auprès de la société TSP

Nous, Président du Centre Communal d'Action Sociale de Thonon-les-Bains,

Vu le décret n° 2004-1136 du 21 octobre 2004,

Vu l'article R 123-21 du Code de l'Action Sociale et des Familles,

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Thonon-les-Bains du 11 août 2020 donnant délégation de pouvoirs à M. le Président pendant la durée de son mandat pour régler les affaires prévues à l'article susvisé,

Considérant la nécessité de mettre en place un nouveau contrat avec la société TSP, société ayant repris la gestion de la société CSSI radiée par le RCS le 31/07/2023,

Sur proposition de Madame la Directrice du C.C.A.S.,

DECIDONS

Article 1 : La signature du nouveau contrat de location avec prestation de maintenance, pièces et main d'oeuvre avec la société TSP à la date du 25 septembre 2023.

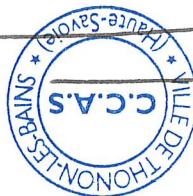
Article 2 : La durée du contrat est fixée à 60 mois avec un coût mensuel de 116 € HT.

Article 3 :

Madame la Directrice du C.C.A.S,

Madame la Responsable du Service de Gestion Comptable (SGC) de Thonon-les-Bains, sont chargées, chacune en ce qui la concerne de l'exécution de la présente décision.

Le Président du C.C.A.S.
Christophe ARMINJON



Publié le 02/10/2023

Un exemplaire de la présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux devant M. le Président de Thonon-les-Bains, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Grenoble par voie postale ou par voie électronique (www.telerecours.fr) dans ce délai ou à compter de la réponse de la commune de Thonon-les-Bains, si un recours gracieux a été préalablement déposé.